

Mairie d'Ids-Saint-Roch

1 A, Route de Lignières - Le Bourg
18170 IDS-ST-ROCH
Tél. : 02.48.60.05.66

Ids-Saint-Roch, le 31 janvier 2020

CONVOCATION

Cher(e) Collègue,

Par la présente, je vous demande de bien vouloir assister à la session du Conseil municipal qui aura lieu dans la salle de réunion de la mairie, le **mercredi 05 février 2020, à 19 h 30** :

L'**ordre du jour** en sera le suivant :

- Avis sur la demande de régularisation de l'arrêté du Préfet de Région, daté du 22 décembre 2016, portant autorisation d'exploiter des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur les communes d'Ineuil et de Montlouis,
- Porter à connaissance de l'arrêté préfectoral n°2019-1532 du 9 décembre 2019 adaptant les prescriptions de l'arrêté préfectoral complémentaire du 05 février 2018 et fixant de nouvelles échéances de réalisation de mesures en faveur de la biodiversité à la société Ferme Eolienne de Ids SAS pour le parc éolien qu'elle est autorisée à exploiter sur les communes d'Ids-Saint-Roch et de Touchay,
- Avis sur la signature d'une convention avec une association de protection animale dans le but de gérer la population de chats errants localisés dans le bourg,
- Avis sur l'attribution d'une avance au SIRP Terres de Cœur préalablement au vote du budget 2020,
- Questions diverses.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire,
Martine Fourdraine,